

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix \$ Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste					
Togo, France et autres Pays d'expression Française	100 frs				
Etranger : Port en sus					

DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Tribunal spécial (Affaires de détournement de deniers publics)	1
Tribunal spécial (Rôles d'audience)	2
Conservation de la propriété foncière (Avis de bornage)	3

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

TRIBUNAL SPECIAL

ORDONNANCE N°3/85 du 7 juin 1985

Nous, Kossí Awanyoh, Président du Tribunal Spécial Chargé de la Répression des détournements de deniers publics ;

Vu l'Ordonnance N° 18 du 13 Septembre 1972 instituant ledit Tribunal, modifiée par l'Ordonnance n° 80-9 bis du 7 Janvier 1980 ;

Ensemble l'avis de Monsieur le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de céans ;

Fixons ainsi qu'il suit les dates d'audience pour le jugement des affaires suivantes :

Dates d'audience	Intitulé de l'affaire	Service, Administration ou Etablissements intéressés
Lundi 24 Juin 1985 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : Tossou Dovi	C.N.C.A. Atakpamé
Mardi 25 Juin 1985 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : Lao-Akpoboua Komi Yagatima	C.N.C.A. Dapaong
Mercredi 26 Juin 1985 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : Houédakor Tété et Kangni Amah	BTD Lomé
Jeudi 27 Juin 1985 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : Tchédré Essodina	Projet Vivrier Kara
Vendredi 28 Juin 1985 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : Dovi Kokou	Togopharma Kpadapé

Disons que la présente Ordonnance sera à la diligence de Monsieur le Commissaire du Gouvernement, publiée conformément à la loi ;

Fait en Notre Cabinet au Palais de Justice à Lomé, le Sept Juin mil neuf cent quatre vingt-cinq.

Pour copie certifiée conforme,
Lomé, le 7 Juin 1985
P. Le Greffier en chef,
Komi Wotiawo Hovi

ROLE D'AUDIENCE

DATES D'AUDIENCE	AFFAIRES
Lundi 24 Juin 1985 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : TOSSOU Dovi Détournement de deniers publics d'un montant de 14.994.225
Mardi 25 Juin 1985 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : Lao-Akpoboua Komi Yagatima Détournement de deniers publics d'un montant de 3.944.782 francs.
Mercredi 26 Juin 1985 à partir de 8 heures	Commissaire du Gouvernement contre : 1° Houedakor Tété 2° Kangni Amah Détournement de deniers publics d'un montant de 5.163.680 francs.

Jeudi 27 Juin 1985
à partir de 8 heures

Commissaire du Gouvernement contre :
Tchédré Essodina
Détournement de deniers publics d'un montant de : 5.092.950 francs.

Vendredi 28 Juin 1985
à partir de 8 heures

Commissaire du Gouvernement contre :
Dovi Kokou

Détournement de deniers publics
d'un montant de 989.964 francs.

Lomé, le 13 juin 1985
P. Le greffier en Chef,
Komi Wotiawo Hovi

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 20 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 24 ha 75 a 53 ca, connu sous le nom de Kponvé et borné au nord par la collectivité Agbozo Koffi et la propriété Anthony Makafui, au sud par Badanou Dodzi, à l'est par Denou Komlan et à l'ouest par la propriété Quist, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kwassivi Kpétigo, ministre de l'industrie et des Sociétés d'Etat à Lomé, mandataire de M. Yaovi Adodo, Administrateur civil, ambassadeur du Togo à Bruxelles, suivant réquisition du 7 décembre 1981, n° 10164.

Le vendredi 9 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 82 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 28 m, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1725 et 1732, à l'est par une rue de 14 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tse Sila, économiste gestionnaire à la SNI, demeurant à Lomé — Tokoin Dogbéavou, suivant réquisition du 3 avril 1984, n° 11436.

Le vendredi 9 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 8 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot n° 1725, à l'est par les lots n°s 1733 et 1734, à l'ouest par le lot n° 1731 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Djokpé Essivi Yona, économiste gestionnaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 avril 1984, n° 11437.

Le mercredi 21 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 06 ca, connu sous le nom de Noukafou et borné au nord par Kakon Bogna, au sud par Mme Folly Akoko, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Ayassou Kouassi et Agnovi Koffi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gadegbekou Déoli, directeur de la Société Togolaise Immobilière (STIM) demeurant à Lomé, 14 Rue de l'Espérance, suivant réquisition du 3 avril 1984, n° 11438.

Le jeudi 8 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 41 ca et borné au nord par le lot n° 941, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 944 et 945 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kueviakoé Aho Dosseh, agent de la UAC en retraite demeurant à Lomé — Tokoin, Rue Akpabie, suivant réquisition du 3 avril 1984, n° 11439.

Le mardi 27 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par le lot n° 5, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 6 et 7, à l'ouest par la collectivité Zankpo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbavon Komlan, menuisier demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 avril 1984, n° 11440.

Le mardi 20 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 84 ca et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 10, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par la collectivité Djokoto ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme d'Almeida Aba, sage-femme d'Etat à l'éducation sanitaire, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 avril 1984, n° 11441.

Le lundi 19 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 a 13 ca, connu sous le nom d'Agomé-Kpodzi (Fossi) et borné au nord par Kodzo S. Anipah, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n^{os} 7, 11 et 14 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ahadji Akouvi, née Kokougan, comptable à Lomé, mandataire de M. Kokougan Komi (ex Albert), propriétaire demeurant à Paris, suivant réquisition du 4 avril 1984, n^o 11442.

Le mercredi 21 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 60 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n^o 604 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n^{os} 593 et 605 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dovi-Akue Adoté (Paul), propriétaire demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, 30 Rue Jubilaté Lawson, suivant réquisition du 5 avril 1984, n^o 11443.

Le lundi 5 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 7 a 61 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n^o 2570, au sud par le lot n^o 2568, à l'est par le lot n^o 2580 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dovi-Akue Adoté (Paul), propriétaire demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, 30 Rue Jubilaté Lawson, suivant réquisition du 5 avril 1984, n^o 11444.

Le lundi 5 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 38 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n^o 2579, à l'ouest par les lots n^{os} 2569 et 2570 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dovi-Akue Adoté (Paul), propriétaire, demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, 30 Rue Jubilaté Lawson, suivant réquisition du 5 avril 1984, n^o 11445.

Le mardi 13 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 1330, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n^o 1328 et à l'ouest par le lot n^o 1326 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bayor Mousbaou, pharmacien à Togopharma, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1984, n^o 11446.

Le mardi 6 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 2 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'ouest par les lots n^{os} 1566, 1564, et 1559, à l'est par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amewoudja Komina Owoussou, agent de police demeurant à Lomé (Sûreté Nationale Togolaise), suivant réquisition du 5 avril 1984, n^o 11447.

Le mercredi 7 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pagouda, préfecture de la Binah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 9 a 99 ca, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudjoulou Dogo, administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1984, n^o 11448.

Le vendredi 9 août 1985 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 6 ca, connu sous le nom de Cofac et borné au nord par le lot n^o 12, au sud par le lot n^o 16, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n^o 13 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudjoulou Dogo, administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1984, n^o 11449.

Le mardi 6 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pagouda, préfecture de la Binah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 37 ca et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par la route Pagouda Boufalé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudjoulou Dogo, administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1984, n^o 11450.

Le mardi 6 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pagouda, préfecture de la Binah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 86 ca, et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Dogo, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudjoulou Dogo, administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1984, n^o 11451.

Le vendredi 9 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 22 a 76 ca, connu sous le nom de Feing et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la propriété Adom Essozimna ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudjoulou Dogo, administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1984, n° 11452.

Le lundi 12 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 35 a 96 ca, connu sous le nom de Feing et borné au nord par l'emprise de la haute tension Kara-Kétao, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudjoulou Dogo, administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1984, n° 11453.

Le jeudi 8 août 1985 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pagouda, préfecture de la Binah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 99 a 61 ca, connu sous le nom de Kadjanga et borné au nord et à l'est par la propriété Douli Wella, au sud par Mahateto Tikoma et à l'ouest par la route Pagouda-Kadjanga ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudjoulou Dogo, administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1984, n° 11454.

Le vendredi 16 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 7 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la collectivité Gbonvie, au sud et à l'ouest par la propriété Aloessodé A. Konou, à l'est par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Alli Saliou, tailleur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 avril 1984, n° 11455.

Le mercredi 7 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 1 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1271, au sud par le lot n° 1269, à l'est par le lot n° 1279 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Koussawo T. Ayélé, commerçante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 avril 1984, n° 11456.

Le mercredi 14 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 56 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par Mme Houdono, Akouélé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par Mme Koussawo Ayokovi et à l'ouest par la propriété Assih ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Koussawo T. Ayélé, commerçante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 avril 1984, n° 11457.

Le lundi 12 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 13 a 60 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 2407 et 2414, à l'ouest par les lots n° 2405 et 2412 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjibao Koukoyi, chauffeur aux T.P., subdivision hydraulique sud, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 avril 1984, n° 11458.

Le jeudi 22 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 93 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 125, au sud par le lot n° 123 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 124 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Débi Ahadji, commerçante, demeurant à Lomé, Rue du Dahomey, suivant réquisition du 10 avril 1984, n° 11459.

Le vendredi 23 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Rue de Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 a 82 ca, et borné au nord par la rue de Bè, au sud par un terrain non immatriculé, à l'est et à l'ouest par des passages ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sokpolie Mana, née Agbokou, commerçante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 avril 1984, n° 11460.

Le lundi 12 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 8 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2703, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2696 et à l'ouest par le lot n° 2694 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchodie Aklisso, employé à SODETO, demeurant à Lomé-Agbalépédogan, suivant réquisition du 10 avril 1984, n° 11461.

Le lundi 19 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 25 a 39 ca, connu sous le nom de Tsihinu et borné au nord par les lots n°s 36 et 39, au sud par le lot n° 42 et la propriété Davon Komi, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par El Hadj Amadou Rafiou, professeur Islamique demeurant à Kpalimé-Zongo, suivant réquisition du 11 avril 1984, n° 11462.

Le mercredi 14 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 67 ca, connu sous le nom de Didaourè et borné au nord par Issifou Aboulaye, au sud par une rue non dénommée, à l'est par El Hadj Kérim et à l'ouest par El Hadj Passoua ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Aboulaye Mama, directeur de l'école arabe de Sokodé, y demeurant, suivant réquisition du 11 avril 1984, n° 11463.

Le vendredi 23 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 88 a 33 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Awoudja, au sud par Akli Kloussè et à l'est par la collectivité Aguidi ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Otovi Adjowa Anthony, secrétaire à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, demeurant à Paris, 13 Quai André Citroën, suivant réquisition du 12 avril 1984, n° 11464.

Le vendredi 16 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou Nyogbo Agbetiko, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier et constitué de deux parcelles A et B, d'une contenance de 11 ha 23 a 69 ca, connu sous le nom de Vamatekpo et borné dans son ensemble, au nord par Soglo Komlan Amedéké et Xefonu Kodjo, au sud par Agbeleté Fiakomi et Nyatolagbé Komi, à l'est par Afeliké Yawo et la route Kpalimé-Notsé, à l'ouest par la propriété Soglo Komlan Amédéké ; dont l'immatriculation a été demandée par M. N'Soukpoé Kodjo Toulassi, commissaire de police demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 avril 1984, n° 11465.

Le lundi 26 août 1985 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 a 96 ca, connu sous le nom de Dénouwouimé et borné au nord par le

lot n° 67, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 71 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Goeh-Akue Komi Djidjanyi, entrepreneur demeurant à Lomé-Tokoin St Joseph, Rue Belle Ville, suivant réquisition du 13 avril 1984, n° 11466.

Le lundi 19 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 57 ca, et borné au nord par le lot n° 6, au sud par M. Adzomada, à l'est par une réserve administrative et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Simtaya Batouley, électricien à la C.E.B. (Communauté Electrique du Bénin), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 avril 1984, n° 11467.

Le lundi 26 août 1985 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévè, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 73 a 81 ca, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Adokanou, au sud par la collectivité Afokli et à l'est par la collectivité Sodo Bobi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Monkpoh Kokou, imprimeur, demeurant à Lomé-Bè-Kpéhénou N° 1, Rue Folivi N° 774, suivant réquisition du 17 avril 1984, n° 11468.

Le mardi 13 août 1985 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 50 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue en projet, au sud par Sossou Nonnon et Sossou Niky, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sossou Yaovi, chauffeur en retraite, demeurant à Sokodé-Kossobio, mandataire de Mlle Sossou Améyo Djignéfa, professeur à Lomé, suivant réquisition du 17 avril 1984, n° 11469.

Le mercredi 14 août 1985 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 26 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par Sossou Améyo, au sud par une rue en projet, à l'est par Sossou Koffi Niky et à l'ouest par la collectivité de Pangalam ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sossou Yaovi, chauffeur en retraite, demeurant à Sokodé-Kossobio, mandataire de M. Sossou Komlan Nonnon, ingénieur demeurant à Abidjan, suivant réquisition du 17 avril 1984, n° 11470.

Le vendredi 16 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 2 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 167, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 166 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayeva Alassani, ingénieur des Eaux et Forêts et Chasses, directeur de cabinet du ministère du Développement Rural, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 avril 1984, n° 11471.

Le mardi 6 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 53 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 1757 et 1765 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, mandataire de M. d'Almeida Kouassivi Adama ex Saturin, employé à l'O.T.P. à Kpémé, suivant réquisition du 18 avril 1984, n° 11472.

Le lundi 5 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2802, au sud par le lot n° 2800, à l'est par le lot n° 2816 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, mandataire de Mme Toudeka Afito, née Agninfé, enseignante au C.E.G. de Tabligbo, suivant réquisition du 18 avril 1984, n° 11473.

Le mercredi 7 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 16 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1125, au sud par le lot n° 1123, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1112 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Lawson Dédé, née Teko, sage-femme demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 avril 1984, n° 11474.

Le mardi 13 août 1985 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 12 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par Daou (Daniel) et la collectivité de Pangalam, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par la collectivité de Pangalam ; dont l'immatriculation a été demandée par le s/lieute-

nant Tcheouafei Batagnaké, gendarme, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 avril 1984, n° 11475.

Le lundi 19 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 11 ca et borné au nord et à l'ouest par la propriété Aklkokou, au sud par une rue non dénommée et à l'est par l'emprise de la haute tension d'Akossombo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kwami Wonyonou Occanse, avocat, demeurant à Lomé, 30 Rue Kamina, suivant réquisition du 18 avril 1984, n° 11476.

Le mardi 20 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 76 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par la collectivité Gali Apetogbo, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 1669 et 1673, à l'ouest par les lots n°s 1667 et 1675 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegnizin P. E. Kossi, professeur à la faculté de médecine à l'U.B. demeurant à Lomé-Tokoin Dogbéavou ; suivant réquisition du 19 avril 1984, n° 11477.

Le jeudi 22 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 68 ca, connu sous le nom de Bata et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le lot n° 2, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n°s 3 et 5 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dolagbenou Akouavi, revendeuse, demeurant à Lomé-Tokoin Bata, suivant réquisition du 19 avril 1984, n° 11478.

Le vendredi 23 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 29 a 70 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par Atchrimi Ognadou, au sud et à l'est par Avouleté Tékpá, à l'ouest par la collectivité Tekpa Kloukpé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchalla Pali, ministre du Commerce à Lomé-Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 19 avril 1984, n° 11479.

Le jeudi 8 août 1985, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 67 ca et

borné au nord par le lot n° 895, au sud par le titre foncier n° 14931 RT, à l'est par le titre foncier n° 14405 RT et le lot n° 902, à l'ouest par une rue non dénommée et les lots n° 893 et 894 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Combey Anyoko, épouse Ayivi, revendeuse demeurant à Lomé, quartier N'kafu, suivant réquisition du 20 avril 1984, n° 11480.

Le mercredi 7 août 1985 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pagouda, préfecture de la Binah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 44 ca et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la collectivité Arokoum, à l'est et à l'ouest par des passages ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Arokoum Adjété, gardien de préfecture demeurant à Lomé, suivant réquisition du 20 avril 1984, n° 11481.

Le vendredi 23 août 1985 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 48 ca et borné au nord par la rue lagunaire, au sud par Adado Nyatassi, à l'est par Séwodji Adanlekponsi et à l'ouest par Dogonyemekpo Koyo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Zossoungbo Fatodji (Christophe), commerçant demeurant à Lomé, quartier Beniglato, 8 Rue Boccovi, suivant réquisition du 30 avril 1984, n° 11482.

Le mercredi 14 août 1985 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 30 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Boko Tsisé, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akihola O. Yao-Mensah, directeur de l'entreprise EGJAP demeurant à Lomé-Tokoin Gbonvié, suivant réquisition du 30 avril 1984, n° 11483.

Le conservateur de la propriété foncière,

Têté Wilson BAHUN